

MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRESSE VALLONS

CONTRE LE LIEU D'IMPLANTATION D'UN PYLÔNE DE RADIOTELEPHONIE

Madame la Maire explique qu'elle a été saisie d'une demande d'implantation d'un pylône treillis de radiotéléphonie d'une trentaine de mètres de haut, sur un terrain privé situé chemin de vies du Bourg sur la commune déléguée d'Étrez par la société Eiffage Energie Système, le 06 Juin 2024 pour le compte, dans un premier temps, de l'opérateur Bouygues Télécom.

Madame la Maire rappelle que malgré la couverture existante en radiotéléphonie sur notre territoire et le déploiement futur de la fibre chez les particuliers, l'accès aux moyens de communication et particulièrement en radiotéléphonie est loin d'être satisfaisante sur certain secteur du territoire communal.

Madame le Maire remémore à l'assemblée qu'un projet antérieur similaire sur la commune déléguée d'Étrez avait suscité les inquiétudes des riverains et plus largement de l'ensemble de la population. Dès lors, les élus avaient proposé aux opérateurs des sites d'implantations possibles sur le territoire communal, afin de permettre de nouvelles implantations de pylônes multi-opérateurs, respectueuses de l'environnement proche et des populations.

Madame le Maire informe le conseil municipal que cette implantation en périphérie du village d'Étrez, sur le linéaire du « Chemin des écoliers », sentier d'interprétation entre les deux écoles de la commune nouvelle, proche des habitations et en terrain découvert ne correspond en aucun cas aux propositions initiales des lieux envisagés par la collectivité.

Madame le Maire informe avoir reçu et échangé, depuis Juillet 2024, à de multiples occasions avec les riverains proches du projet actuel, fortement inquiets et opposés à une telle implantation.

En fonction de quoi, Madame la Maire :

- A reçu, à de multiples reprises ces derniers mois, les représentants des sociétés Bouygues Télécom et Orange afin de trouver des solutions d'implantations convenant à l'ensemble des parties,
- A sollicité l'aide des services de l'état et du conseil départemental afin de connaître leur position,
- A mobilisé les parlementaires du territoire sur le sujet.

Force est de constater que malgré l'ensemble du temps passé à trouver une solution satisfaisante avec l'ensemble des parties prenantes, la société Eiffage Energie Système pour le compte de l'opérateur d'accès Bouygues Télécom vient de déposer une déclaration préalable de travaux à une implantation d'un pylône de radiotéléphonie sur le site initial du chemin de Vies du Bourg, mettant ainsi fin unilatéralement à des solutions négociées.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle va établir dans les prochains jours un arrêté d'opposition à cette déclaration préalable et sollicite le soutien de l'assemblée pour refuser ce projet.

Après en avoir échangé, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- 🇫🇷 Adopte la motion présentée par Madame la Maire,
- 🇫🇷 Soutien l'avis défavorable de ce projet.